



Déclaration SNEP-FSU - FPMA « affectations académiques EPS » - 13 juin 2019

En ouverture de cette FPMA, nous réaffirmons dans le contexte de contestation sociale durable, notre opposition aux projets de réforme de la fonction publique, du statut des fonctionnaires et de la transformation du système scolaire.

Comme enseignants nous dénonçons à nouveau les effets de la réforme proposée par le ministre qui sans dire son nom et au prétexte de la rigidité du système renvoie aux élèves et à leurs familles la responsabilité de leur choix d'orientation.

Comme fonctionnaires nous nous insurgeons contre la suppression des instances de paritarisme, le gel de nos salaires, le projet de réforme des retraites. Le gouvernement porte la responsabilité du climat social en voulant supprimer les corps intermédiaires.

Au travers de ces transformations c'est contre tout ce qui a trait à la défense collective qui est ébranlé :

- ✓ Au lieu d'augmenter le point d'indice, on nous impose une deuxième HSA qui augmente avant tout notre temps de travail,
- ✓ Au lieu de rénover le dialogue social, on limite notre droit d'expression et on méprise nos revendications,
- ✓ Au lieu de favoriser le paritarisme et la coopération, on privilégie l'opacité et la défiance.

Au sujet de cette FPMA :

Sur la question des découpages des zones géographiques nous insistons à nouveau sur la cohérence nécessaire et la prise en compte des lignes de transports urbains (et proximité des communes)

Comme chaque année nous requérons l'ouverture du serveur SIAM afin que les collègues TZR affectés en extension puissent saisir des préférences.

De même, selon les textes officiels nous rappelons que les collègues doivent prendre connaissance de leur établissement de rattachement administratif dès leur arrivée sur la ZR.

Nous regrettons le nombre des postes bloqués (Par exemple on passe de 4 à 18 dans le 93 !) qui impacte la fluidité du mouvement.

Bien évidemment nous remercions les services du rectorat pour l'ensemble des échanges d'informations (entre la DPE et les commissaires paritaires) qui illustrent le bienfondé du paritarisme.

Merci de votre écoute.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Créteil